

Compte rendu de séance

Séance du 22 Mai 2014

L' an 2014 et le 22 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de Poher communauté sous la présidence de

TROADEC Christian PRESIDENT

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, GOURIOU Catherine, GUILLEMOT Hélène, JEGOU BRABAN Corinne, KERDRAON Anne-Marie, LE BIHAN Marie-Hélène, LE GUEN Annie, LE TANOU Valérie, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, MM : ANTOINE Jean-Marc, BELLEGUIC Pierrot, BERNARD Jo, BERTHOU Xavier, CADIOU Alain, CAILLAREC Daniel, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GOUBIL Didier, KERANGUYADER Claude, LE BIHAN Erwann, LE BOULANGER Yann, LE GUELAFF José, LE LOUARN Eric, LE MADEC Michel, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques

Absent(s) ayant donné procuration : M. PINSEC Joël à M. BERTHOU Xavier

Absent(s) : M. GUILLEMOT Matthieu

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 32
- Présents : 30

Date de la convocation : 16/05/2014

Date d'affichage : 26/05/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER

le : 28 mai 2014

A été nommé(e) secrétaire : M. ANTOINE Jean-Marc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Comptes de gestion 2013 - 032

Comptes administratifs 2013 - 033

Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 - 034

Ecole de musique du Poher – droits d'inscriptions 2014/2015 - 035

Transports scolaires – Tarifs pour l'année scolaire 2014/2015 - 036

Opération de sensibilisation au tri sélectif dans le cadre du festival des vieilles Charrues – attribution d'une subvention. - 037

Semaine de la langue bretonne – attribution d'une subvention à l'association Emglev Bro Karaez - 038

Attribution d'un fonds de concours à la ville de Carhaix pour des travaux de mise aux normes et d'amélioration du marché de plein air - 039

Mise en œuvre d'un projet de compostage collectif dans le cadre d'un jardin adapté par la MAS de Persivien –

attribution d'une subvention - 040
Projet de salle de sports intercommunale – lancement des études pré-opérationnelles - 041
Budgets supplémentaires 2014 - 042
Actualisation des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement - 043
Composition de la commission intercommunale des impôts directs - 044
Pays COB – comité de programmation leader – désignation d'un représentant - 045
Commissions thématiques – modalités de participation des conseillers municipaux - 046

Comptes de gestion 2013 réf : 032

Aux termes des articles L 1612-12, D 2342-11 et D 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil de se prononcer sur les comptes de gestion 2013, tels que présentés en annexe :

- du budget principal,
- du service public d'assainissement non collectif,
- du service voirie,
- du service ordures ménagères,
- de la zone d'activités de Kervoasdoué Ouest,
- de la zone d'activités de Kerhervé Est,
- de la zone d'activités de Kergorvo Nord
- de la zone d'activités de Villeneuve Est

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de la Trésorerie de Carhaix pour l'année 2013.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Comptes administratifs 2013 réf : 033

Le Vice-président chargé des finances, Monsieur Daniel CAILLAREC, préside les débats et le vote des comptes administratifs. Le Président, Monsieur Christian TROADEC, quitte la salle au moment du vote.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les comptes administratifs 2013 tels que présentés en annexe :

- du budget principal,
- du service public d'assainissement non collectif,
- du service voirie,
- du service ordures ménagères,
- de la zone d'activités de Kervoasdoué Ouest,
- de la zone d'activités Kerhervé Est,
- de la zone d'activités de Kergorvo Nord,
- de la zone d'activités de Villeneuve Est

Les comptes administratifs sont en conformité avec les comptes de gestion de la Trésorerie de Carhaix.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2013.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 réf : 034

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation prioritaire dans les conditions prévues à l'article R 2311-12 du CGCT :

- En priorité, en réserves au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent,
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

NB : le besoin de financement de la section d'investissement est déterminé par le solde d'exécution de cette même section, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il est proposé au conseil d'affecter les excédents de fonctionnement constatés aux comptes administratifs 2013 de la manière suivante :

Budget Principal :

Fonctionnement 2013	<i>Dépenses</i>	8 369 870.88 €
	<i>Recettes</i>	9 123 636.73 €
	Résultat d'exécution	753 765.85 €
	<i>Résultat reporté</i>	0 €
	Résultat de clôture (A)	753 765.85 €
	<i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i>	0 €
	Résultat cumulé (A + B)	753 765.85 €

Investissement 2013	<i>Dépenses</i>	6 388 726.60 €
	<i>Recettes</i>	5 728 627.50 €
	Résultat d'exécution	- 660 099.10 €
	<i>Résultat reporté</i>	1 244 356.50 €
	Résultat de clôture (A)	584 257.40 €
	<i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i>	204 574.18 €
	Besoin de financement (A + B)	Néant

Affectation du résultat de fonctionnement 2013	En investissement à l'article 1068	753 765.85 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en recettes)	0 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en dépenses)	0 €

Budget SPANC :

Fonctionnement 2013	<i>Dépenses</i>	42 436.95 €
	<i>Recettes</i>	49 460.60 €
	Résultat d'exécution	7 023.65 €
	<i>Résultat reporté</i>	- 5 270.02 €
	Résultat de clôture (A)	1 753.63 €
	<i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i>	0 €
	Résultat cumulé (A + B)	1 753.63 €

Investissement	<i>Dépenses</i>	181.87 €
-----------------------	-----------------	----------

2013	<i>Recettes</i>	2 351.39 €
	Résultat d'exécution	2 169.52 €
	<i>Résultat reporté</i>	- 706.80 €
	Résultat de clôture (A)	1 462.72 €
	<i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i>	0 €
	Besoin de financement (A + B)	Néant

Affectation du résultat de fonctionnement 2013	En investissement à l'article 1068	0 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en recettes)	1 753.63 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en dépenses)	0 €

Budget Ordures Ménagères :

Fonctionnement 2013	<i>Dépenses</i>	1 836 596.95 €
	<i>Recettes</i>	1 912 186.59 €
	Résultat d'exécution	75 589.64 €
	<i>Résultat reporté</i>	514 945.46 €
	Résultat de clôture (A)	590 535.10 €
	<i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i>	0 €
	Résultat cumulé (A + B)	590 535.10 €

Investissement 2013	<i>Dépenses</i>	26 832.68 €
	<i>Recettes</i>	86 099.00 €
	Résultat d'exécution	59 266.32 €
	<i>Résultat reporté</i>	220 681.90 €
	Résultat de clôture (A)	279 948.22 €
	<i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i>	- 6 162.08 €
	Besoin de financement (A + B)	Néant

Affectation du résultat de fonctionnement 2013	En investissement à l'article 1068	50 000.00 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en recettes)	540 535.10 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en dépenses)	0 €

Budget Voirie

Fonctionnement	<i>Dépenses</i>	411 979.02 €
	<i>Recettes</i>	452 736.13 €
	Résultat d'exécution	40 757.11 €
	<i>Résultat reporté</i>	22 323.26 €
	Résultat de clôture (A)	63 080.37 €
	<i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i>	0 €
	Résultat cumulé (A + B)	63 080.37 €

Investissement	<i>Dépenses</i>	15 693.13 €
	<i>Recettes</i>	80 413.55 €

Résultat d'exécution	64 720.42 €
Résultat reporté	145 299.67 €
Résultat de clôture (A)	210 020.09 €
Solde des Restes à Réaliser (B)	- 6 736.84 €
Besoin de financement (A + B)	Néant

Affectation du résultat de fonctionnement 2013	En investissement à l'article 1068	0 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en recettes)	63 080.37 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en dépenses)	0 €

Les budgets Zones d'activités :

		Budget Kervoasdoué Ouest	Budget Kergorvo Nord	Budget Kerhervé Est	Budget Villeneuve Est
Fonctionnement 2013	Dépenses	138 752.59 €	48 000 €	110 777.06 €	0.00 €
	Recettes	138 752.59 €	48 000 €	110 777.06 €	0.00 €
Investissement 2013	Dépenses	510 118.02 €	192 465.73 €	289 441.92 €	0.00 €
	Recettes	510 118.02 €	192 465.73 €	289 441.92 €	0.00 €
Affectation des résultats de fonctionnement 2013	En investissement à l'article 1068	0 €	0 €	0 €	0 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en recettes)	0 €	0 €	0 €	0 €
	En fonctionnement à l'article 002 (en dépenses)	0 €	0 €	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les excédents de fonctionnement constatés aux comptes administratifs 2013 tels qu'exposés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Ecole de musique du Poher – droits d'inscriptions 2014/2015 réf : 035

Il est proposé au conseil communautaire d'actualiser, pour 2014/2015, les tarifs 2013/2014 des droits d'inscription de l'école de musique du Poher en leur appliquant une augmentation de 3% arrondi à 0,50€ le plus proche.

Droits d'inscriptions 2014/2015				
Poher Communauté				
Tranche	Quotient familial	Cursus	Culture musicale seule Pratique collective seule Initiation seule Eveil seul	Supplément double instrument
1	0-200	49,50 €	49,50 €	24,75 €

2	201-250	77,00 €	60,50 €	38,50 €
3	251-300	109,50 €	60,50 €	54,75 €
4	301-350	142,50 €	60,50 €	71,25 €
5	351-410	176,00 €	60,50 €	88,00 €
6	411-457	210,50 €	60,50 €	105,25 €
7	458-560	246,00 €	60,50 €	123,00 €
8	561-680	285,00 €	60,50 €	142,50 €
9	681-750	317,50 €	60,50 €	158,75 €
10	751-900	350,00 €	60,50 €	175,00 €
11	901-1100	383,00€	60,50 €	191,50 €
12	Plus de 1101	437,50€	60,50 €	218,75 €
Hors Poher communauté		506,00 €	88,00 €	
Ensemble instrumental du Poher			15,50 €	
Evaluation candidat libre			15,50 €	

Il est par ailleurs précisé que, pour le calcul du quotient familial, sont pris en compte tous les revenus annuels déclarés (salaires, pensions, revenus immobiliers sans abattement ainsi que pour toutes allocations CAF)

Les tarifs de Poher communauté sont applicables aux usagers dont la résidence principale relève du territoire de Poher communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le montant des droits d'inscription pour l'année 2014/2015 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Transports scolaires – Tarifs pour l'année scolaire 2014/2015 réf : 036

Depuis le 1^{er} septembre 2013, Poher communauté est compétente pour l'ensemble des services de transports scolaires sur son territoire.

En vue de l'année scolaire 2014/2015, il semble pertinent de conserver les principes généraux de tarification adoptés en 2013/2014, à savoir :

- une tarification dégressive en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants par foyer ;
- une tarification applicable aux élèves domiciliés sur l'une des communes de Poher communauté et scolarisés dans un établissement scolaire d'une commune du territoire communautaire ;
- une tarification également applicable aux élèves fréquentant un établissement scolaire en dehors de Poher communauté à condition que la filière de formation dans laquelle ils sont inscrits ne soit pas présente sur le territoire communautaire ;
- une facturation trimestrielle ou annuelle selon le choix des familles.

Cependant, après une année de pratique, il semble nécessaire :

- de prévoir le cas spécifique des élèves relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en leur appliquant la tarification la moins élevée ;

- d'instaurer la gratuité à compter du 4^{ème} enfant et non du 5^{ème} enfant comme précédemment ;
- de créer un tarif du ticket à l'unité à 2 € pour le public non-scolaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire:

- de valider la grille tarifaire suivante :

Quotient Familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant
0 à 250	58 €	43 €	15 €	Gratuité	Gratuité
251 à 450	68 €	51 €	17 €	Gratuité	Gratuité
451 à 600	78 €	58 €	20 €	Gratuité	Gratuité
601 à 750	88 €	66 €	22 €	Gratuité	Gratuité
751 à 900	97 €	73 €	25 €	Gratuité	Gratuité
901 à 1050	107 €	81 €	27 €	Gratuité	Gratuité
1051 à 1200	117 €	88 €	30 €	Gratuité	Gratuité
1201 à 1350	127 €	96 €	32 €	Gratuité	Gratuité
Sup. 1351	137 €	103 €	35 €	Gratuité	Gratuité
Tickets scolaires	1 €				
Tickets non-scolaires	2 €				

- de préciser que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire, par 28 voix pour et 3 absentions (J. QUILTU, C. KERANGUYADER et A. LE GUEN), approuve les tarifs de transport pour l'année 2014-2015 dans les conditions sus-mentionnées.

A la majorité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 3)

Opération de sensibilisation au tri sélectif dans le cadre du festival des vieilles Charrues – attribution d'une subvention. réf : 037

Depuis l'édition du festival 2006, la communauté de communes soutient l'association dans l'organisation de la collecte sélective.

En 2009, une convention tripartite, a été mise en place entre la communauté, compétente en matière de collecte et de valorisation des déchets, les ateliers Fouesnantais, gestionnaires du centre de tri de Glomel, et l'association Les Vieilles Charrues.

L'année dernière, Poher Communauté a attribué à l'association Les Vieilles Charrues une subvention de 2000 € pour le financement de l'opération du jeu des déchets dans les campings animée par la société Emprunte.

Le bilan de l'opération a été favorable. Le tonnage du tri réalisé par les festivaliers au niveau des campings est passé de 2,37 T en 2012 à 3,07 T en 2013. Parallèlement le taux de refus sur les campings pendant les 4 jours était de 6,28% contre 8,94% en 2012.

Les campings étaient une priorité au niveau du nettoyage depuis 2010 car à l'issue du festival, leur dégradation était importante. Aujourd'hui, le tri sélectif est réalisé de façon conséquente par les campeurs et sa qualité est très bonne.

Cependant, sur le site, même si le tonnage de tri a augmenté, la qualité de ce dernier est moins bonne que sur les campings. C'est pourquoi en 2014 l'association souhaite se focaliser sur ce point tout en poursuivant et améliorant les actions existantes dans les campings.

Le projet de l'association est de créer et de poster des ambassadeurs du tri dans des zones identifiées au niveau desquelles le tri sélectif ne fonctionne pas et qu'il est difficile à gérer.

Le but est d'optimiser les résultats et de progresser en suivant la même dynamique que sur les campings les années précédentes. Malgré la sensibilisation déjà faite à ces endroits, il est nécessaire d'avoir du personnel sur place consacré à cette mission. Par le biais de ce projet, une opération de tri sélectif sera également réalisée au niveau des entrées du festival dès l'arrivée du public. L'idée est ici d'implanter un stand mobile, un ambassadeur et des bénévoles muni de containers et de sacs noirs et jaunes. Le coût du projet global de l'opération sur le site s'élève à 7483 €.

Pour ce faire, l'association sollicite Poher communauté pour l'attribution d'une subvention de 2500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 2500 € à l'association des Vieilles Charrues pour l'organisation de tri sélectif dans les conditions susmentionnées.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Semaine de la langue bretonne – attribution d'une subvention à l'association Emglev Bro Karaez réf : 038

Depuis le conseil communautaire du 27 février 2014 au cours duquel le conseil communautaire s'était prononcé sur une première actualisation des subventions, participations et adhésions pour l'année 2014, une nouvelle demande est parvenue à Poher communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Emglev Bro Karaez pour l'organisation de la semaine de la langue bretonne qui s'est déroulée du 28 mars au 05 avril 2014.
- de modifier en conséquence la liste des concours divers, subventions, participations et adhésions programmés pour l'année 2014.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution d'un fonds de concours à la ville de Carhaix pour des travaux de mise aux normes et d'amélioration du marché de plein air réf : 039

La ville de Carhaix-Plouguer va réaliser des travaux place du Champ de Foire pour améliorer les conditions d'accueil du marché hebdomadaire du samedi matin, aussi bien pour les commerçants ambulants que pour les clients du marché.

Il s'agit de créer 5 bornes électriques ainsi que des réservations pour des branchements d'eau.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Génie civil : tranchées, fourreaux, reprise des bordures et des enrobées sur tranchées et trottoirs	18 557.50 €	CCI (17.5%)	10 142.20 €
		DETR (17.5%)	10 142.20 €
		Conseil Général (17.5%)	10 142.20 €
Fourniture et pose de 5 bornes de distribution d'énergie, fourniture et pose de boîte enterrée, fourniture pose de coffret de répartition, refonte de l'armoire électrique dans les anciens WC	39 398.00 €	Pays COB (17.5%)	10 142.20 €
		Poher communauté (10%)	5 795.50 €
		Ville de Carhaix (20%)	11 591.20 €
TOTAL	57 955.50 €	TOTAL	57 955.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décidé d'attribuer un fonds de concours à ce projet à hauteur de 10% de son montant, plafonné à 30 490 €.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en œuvre d'un projet de compostage collectif dans le cadre d'un jardin adapté par la MAS de Persivien – attribution d'une subvention réf : 040

Depuis 2010, la communauté de communes soutient et développe les actions de compostage collectif menées à travers le jardin. A ce titre, des composteurs collectifs ont été mis en place au sein des HLM du Moulin à vent, du Bois Blanc et des Peupliers. Les écoles primaires du territoire ont également été équipées dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement « les ateliers éco citoyens ». Par ailleurs, les services de Poher communauté ont mis en place une aire de démonstration du compostage, du paillage et des différentes pratiques du jardinage au naturel afin d'y sensibiliser les habitants du territoire.

Le projet de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Persivien est de mettre en œuvre un projet de compostage collectif dans le cadre d'un jardin adapté.

La MAS souhaite intégrer à son projet de jardin la mise en place de composteurs afin de réduire le volume de leurs déchets incinérés. La MAS s'engage à trier l'ensemble de leurs déchets alimentaires, cartons, sopalins et végétaux qui sont actuellement déposés à la déchetterie. Le compost ainsi obtenu servira pour le jardin. Les tontes de pelouse seront également valorisées comme paillage.

Autour de ce projet, différents partenaires sont mobilisés : le personnel de la MAS, l'école de Persivien, la maison de retraite voisine, et des bénévoles.

L'EHPAD et l'école primaire de Persivien souhaitent également s'engager dans cette démarche de valorisation des déchets fermentescibles. L'école de Persivien est équipée d'un composteur depuis 1 an et l'EHPAD vient d'en faire la demande auprès des services de Poher communauté.

Les volumes de déchets produits par ces structures pourront donc être valorisés au lieu d'être incinérés. Suite à des pesées effectuées par la MAS, on peut estimer un potentiel maximum d'environ 25 tonnes de déchets fermentescibles produits par la structure.

La mise en œuvre de ce projet est prévue en septembre 2014.

Le coût du projet global de l'opération s'élève à 21 440 €.

Pour ce faire, la MAS sollicite Poher communauté pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 4 288 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 4 288 € à la MAS de Persivien pour la mise en œuvre du projet de compostage collectif intégré au jardin adapté .

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Projet de salle de sports intercommunale – lancement des études pré-opérationnelles réf : 041

Le besoin d'un équipement dédié aux activités sportives permettant d'accueillir dans les meilleures conditions les pratiquants de différentes disciplines sportives ainsi que des compétitions, se fait sentir sur Poher communauté. L'absence d'un tel équipement peut constituer un frein au développement du sport sur notre territoire. En outre, les salles existantes dédiées à la pratique sportive scolaire ne répondent plus aux normes en vigueur.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dans le programme d'investissement communautaire, la création d'une salle de sports intercommunale. Cet équipement structurant qui permettra de répondre aux attentes de nombreux clubs sportifs et à leur développement, pourrait aussi accueillir des manifestations sportives régionale ou nationale ainsi que d'autres activités événementielles.

Il constituera ainsi un outil supplémentaire de rayonnement et d'attractivité pour le territoire élargi au Pays COB.

Afin de pouvoir définir plus précisément le projet, il est nécessaire d'engager des études préalables qui permettront de déterminer le lieu implantation, le coût prévisionnel, le plan de financement et le cahier des charges techniques de l'opération.

Ces études intégreront également un scénario de rénovation/extension du gymnase existant dans l'enceinte du lycée Paul Sérusier et actuellement propriété de la Région Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à lancer toutes les études nécessaires à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Budgets supplémentaires 2014 réf : 042

Lorsque le compte administratif de l'exercice précédent est adopté après le budget primitif de l'année, il est alors nécessaire d'adopter un budget supplémentaire. Il permet, entre autres, de reprendre les résultats définitifs de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2014 a été voté le 19 décembre 2013. Les comptes administratifs 2013 ont été votés lors de la séance du 22 mai 2014. Il est donc proposé au conseil de se prononcer sur les différents budgets supplémentaires 2014 tels que présentés en annexe et relatifs aux budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Budget Voirie
- Budget Ordures Ménagères

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets supplémentaires 2014 tels que présentés en annexe.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Actualisation des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement réf : 043

- Construction du pôle éco-activités : révision n°3

Dans le cadre du projet de construction du pôle éco-activités, après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le nouveau programme de réalisation de cette opération en autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant AP en HT	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiements 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015
POLE ECO-ACTIVITES	1 650 000 €	21 366.85 €	71 202.99 €	400.00 €	1 557 030.16 €

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Composition de la commission intercommunale des impôts directs réf : 044

L'article 1650 A du code général des impôts prévoit la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué)
- et 10 commissaires titulaires.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation des locaux commerciaux et biens divers,
- donne un avis sur des évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée:

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants

La liste ainsi constituée est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. La durée des mandats des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Il est donc proposé au conseil communautaire de soumettre la liste suivante :

Membres titulaires	Désigné par
39. Yvon CORRE - 20, rue Fontenelle 29 270 Carhaix	Carhaix
40. Pierre QUINQUIS – Kergaurant 29 270 Carhaix	Carhaix
41. Anne-Lise DELEON – 18 rue Roz ar Gall 29 270 Carhaix	Carhaix
42. Jocelyne LE GARREC – 12, rue Dawlish 29270 Carhaix	Carhaix
43. Jean-Pierre LE CALVEZ – 5 rue du Maroc – 29270 Carhaix	Carhaix
44. Kristell BARBAY – 13 rue Marcel Massé – 29270 Carhaix	Carhaix
45. Patrick STERVINO – Loch Ar-Vaten –Cléden-Poher	Cléden-Poher
46. Brigitte TROMEUR – Kerhervé - 29 270 Cléden-Poher	Cléden-Poher
47. Dominique KIEFFER – Lostancoat Huellan – 22340 Le Moustoir	Le Moustoir
48. Monique NORAS – Lost An Coat - 22340 Le Moustoir	Le Moustoir
49. Annie CORDYR – 15 rue du Moulin du Roy – 29 270 Kergloff	Kergloff
50. Michel COTTON – 1 cité Parmentier – 29 150 Chateaulin	Kergloff
51. Xavier BERTHOU – Kermarzin – 29 270 Plounevezel	Plounevezel
52. Stéphane COTTY – lieu dit Kerivoal – 29 270 Plounevezel	Plounevezel
53. Didier GOUBIL – Kerjezequel – 29 246 Poullaouen	Poullaouen
54. Yvon LOSSOUARN – Rue des Mines - 29 246 Poullaouen	Poullaouen
55. Jean-Claude LE GUÉLAFF – Route de Rozland- 29270 Saint-Hernin	Saint-Hernin
56. Bernard MENEZ – Goaremboulc'h- 29270 Saint-Hernin	Saint-Hernin
57. José LE GUELAFF- Mairie – 29 270 Motreff	Motreff
58. Samuel FEAT - Kerlupet Vian - 29 270 Motreff	Motreff
Membres suppléants	
1. Loïc LUCAS – Goassec'h – 29270 Carhaix	Carhaix
2. Henri SEZNEC – Ketrqalet Huella – 29270 Carhaix	Carhaix
3. Yolène PICARD – 12 résidence Grand Large - 29270 Carhaix	Carhaix
4. Albert LE LAY – 18 rue de l'Eglise	Carhaix
5. Marcel Ollivier – Haute Vallée - 29270 Carhaix	Carhaix
6. Marie-France ROLLAND – rue Tristan Corbière - 29270 Carhaix	Carhaix
7. Odette COADIC – Boleder - 29 270 Cléden-Poher	Cléden-Poher
8. Fabrice JAOUEN – Treuscat - 29 270 Cléden-Poher	Cléden-Poher
9. Marie-Hélène LE BIHAN - Crech Ar Vungle – 22340 Le Moustoir	Le Moustoir
10. Michel LE MADEC – Le Helesser - 22340 Le Moustoir	Le Moustoir
11. Joël PINSEC – rue François Mitterrand – 29 270 Plounevezel	Plounevezel
12. Lutske ZUURBIER – Kervoirin – 29 270 Plounevezel	Plounevezel
13. Siméon BAIL – Goastecot – 29 270 Kergloff	Kergloff
14. Gilles ROUILLÉ – Le Minez – 29 270 Carhaix	Kergloff
15. Jean-Marc DENIEL - Kerlupet Vian - 29 270 Motreff	Motreff
16. Marie-Josée LAMER– 6 route du Bourg – 22 340 Treffrin	Motreff
17. Viviane MOISAN – Kergoulas - 29 246 Poullaouen	Poullaouen
18. Christian LE ROUX – Lieu dit Kerjegu - 29 246 Poullaouen	Poullaouen
19. Gisèle EMERY- Rue de la Fontaine - 29270 Saint-Hernin	Saint-Hernin
20. Jean-Jacques FEVRIER- Kéréan - 29270 Saint-Hernin	Saint-Hernin

Conformément à l'article 1650A du CGI, la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de soumettre au directeur départemental des finances publiques la candidature des personnes désignées ci-dessus suite à la consultation des communes pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Pays COB – comité de programmation leader – désignation d'un représentant réf : 045

Il est proposé au conseil de désigner un représentant de Poher communauté, parmi ceux élus à l'Assemblée Générale du Pays, en vue de faire partie du comité de programmation Leader.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret mais par un vote à main levée.

Une seule candidature est déposée pour le poste de titulaire, celle de Monsieur Christian TROADEC, et une seule candidature pour le poste de suppléant, Monsieur Daniel CAILLAREC.

Le conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Christian TROADEC, pour siéger en tant que titulaire au comité de programmation Leader, et Monsieur Daniel CAILLAREC, en tant que suppléant.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Commissions thématiques – modalités de participation des conseillers municipaux réf : 046

Lors de sa séance du 24 avril dernier, le conseil communautaire a procédé à la composition de commissions thématiques sur la base de 3 conseillers communautaires pour Carhaix et d'1 conseiller pour les autres communes.

Le conseil a laissé le soin au bureau de déterminer les modalités de participation des conseillers municipaux aux commissions.

A l'issue de la réunion de bureau du 15 mai dernier, il est donc proposé au conseil d'approuver la composition suivante pour les commissions thématiques:

- Le président de Poher communauté et le vice-président référent, membres de droit,
- 3 conseillers communautaires et 6 conseillers municipaux pour Carhaix
- 1 conseiller communautaire et 2 conseillers municipaux pour les autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve les règles de composition des commissions thématiques telles que mentionnées ci-dessus.

Les commissions constituées lors du conseil communautaire du 24 avril dernier intégreront donc les conseillers municipaux dont les noms seront communiqués par chaque commune.